Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

# Pv pour stationnement gênant lors d'un évènement

---
Par Emile_02

Bonjour,

j'ai eu dernièrement un pv pour stationnement gênant. Je suis étudiant et je gare ma voiture sur un parking proche de mon studio. Je me suis garé le dimanche soir et laisse habituellement ma voiture la semaine entière sur le parking. Hors lors de cette semaine, il y a dû avoir un panneau indiquant que le parking allait être réservé pour un évènement (ici le festival de la géographie) pour permettre au gérant de stand de garer leur voiture à ces places-là. Mais n'utilisant pas ma voiture, elle est restée jusqu'au vendredi soir 18h. Ne passant pas devant durant la semaine, il était impossible pour moi de savoir que ma voiture était mal garée. C'est pour ça que je demande votre avis pour savoir si je pourrais contester le pv. Et quelqu'un sait combien de temps à l'avance un panneau doit être mis pour informer qu'un parking devient interdit ?

Merci d'avance

Emile

---
Par yapasdequoi

Bonjour,
Dans certaines communes, il est interdit par arrêté de laisser son véhicule sans bouger plus de 24h... Sinon c'est 7 jours.
[url=https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006842300/]https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006842300/[/url]
Et l'affichage pour cet événement doit tenir compte de cette durée maximale.

---
Par morobar

Bonjour,
Par exemple dans notre commune la majorité des voies du centre portent sur un  stationnement limité à 3 h.
Alors les estivants qui se garent sur les parkings publics pour prendre le b bateau vers les Iles ont souvent de mauvaises surprises.

---
Par janus2

Bonjour,
La signalisation doit être mise en place en fonction de la durée de stationnement autorisée à cet endroit. Par exemple, si le stationnement est autorisé 7 jours, la signalisation doit être mise en place plus de 7 jours à l'avance, mais si le stationnement n'est autorisé qu'une heure et demi, la signalisation n'a à être mise en place que plus d'une heure et demi à l'avance.